



## Société des Régates à Voile d'Annecy

Les 6 heures d'Annecy - Grade 5B -

20 septembre 2020

1. **REGLES** : La régata sera régie par :
  - 1.1. Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
  - 1.3. Les règlements fédéraux,
  - 1.4. La partie B, section II du RIPAM (IRPCAS) quand elle remplace les règles du chapitre 2 des RCV,
3. **ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**
  - 3.1.1. La régata est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A, B, C, D et E norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 3<sup>ème</sup> ou 4<sup>ème</sup> catégorie de navigation.  
Les bateaux devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation du lac d'Annecy. Les bateaux non francisés devront être en conformité avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2. La régata est ouverte à tous les bateaux de classe monotype, aux bateaux du système à handicap Osiris Habitable A B C R1 R2 L Quillards de sport.
  - 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
    - leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
    - ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an, une autorisation parentale pour les mineurs
    - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
    - le certificat de jauge ou de conformité
4. **DROIT A PAYER** : bateau extérieur à la SRVA : 10 euros
5. **PROGRAMME**
  - 5.1. **Inscription** : obligatoirement en ligne via le lien : [http://nvi-ins.fr/INS\\_REGATE?Manif=656](http://nvi-ins.fr/INS_REGATE?Manif=656)  
**ATTENTION, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA FAITE AU CLUB**
  - 5.2. **Tous les participants doivent joindre lors de sa confirmation d'inscription le formulaire pdf ci-joint signé :**  
[https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Formulaire\\_reprise\\_activite.pdf](https://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/confinement/Formulaire_reprise_activite.pdf)  
**Aucun changement d'équipage ne sera autorisé après la clôture des inscriptions.**
  - 5.3. **Jour de course :**  
**Dimanche 20 septembre :**

|       |   |
|-------|---|
| 10h30 | Briefing pour tous les skippers à la VHF canal 72 |
| 11H00 | 1er signal d'avertissement pour courses à suivre. |

**Les résultats seront diffusés sur le site et la page Facebook du club au plus tôt les jours suivants**  
**Il n'y aura aucun affichage**
6. **INSTRUCTIONS DE COURSE**  
Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles **uniquement sur le site internet du club,**  
**il n'y aura aucun affichage**
7. **LES PARCOURS**  
Les parcours à effectuer sont les suivants : côtiers.
8. **CLASSEMENT**
  - 8.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : 1
  - 8.2. Le calcul du temps compensé des bateaux : cf. I.C.
10. **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**  
Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.
11. **COMMUNICATION RADIO**  
Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.



**13. DECISION DE COURIR**

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

**14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter la SRVA  
Tél. : 04 50 45 48 39 - Email : [srva@srva.info](mailto:srva@srva.info)

**15. INFORMATIONS SPECIALES LIEES A LA CRISE SANITAIRE DE COVID-19**

Il est nécessaire que chaque participant à la compétition prenne en compte du risque COVID19 : être parfaitement conscient :

- o des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires éditées par le ministère des sports,
- o du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- o que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- o que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- o que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

Il est obligatoire qu'un bateau qui a un cas suspect de Covid 19 dans son équipage abandonne immédiatement. S'il ne le fait pas, il pourra être disqualifié.